

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 30 septembre 2011, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 septembre 2011

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Marie-Claude, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, DOIX Dominique , BOCHET Thierry, MALOD Bertrand, PHILIPPE Jean-Pierre, ROBERT Jacques, DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, COMBAZ-DEVILLE Pascal, TOMASINI Annie

**ABSENTS REPRESENTES** : M. BLANC Jean-Pierre par M. MALOD Bertrand,  
M. Louis MURAT par M. PERRIER Paul  
M. André VERNAZ par Mme CRESSENS Annick  
Mme Christelle LANDAIS-CHAUCHAIX par M. DOIX Dominique

**ABSENT** : M. CROISSET Yann

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BOCHET Thierry

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.***

***Mme le Maire propose l'ajout de trois nouveaux points à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil Municipal.***

**Présentation de Mme Nadia LEGOHALEN, agent forestier**

Madame Nadia LEGOHALEN est arrivée début septembre sur la Commune au poste d'agent forestier. Après plusieurs années passées en Picardie, son arrivée à Beaufort en forêt de montagne était attendue compte tenu de la vacance de poste suite au départ en retraite d'Alexandre CARETTA.

**Validation de l'Avant Projet Définitif de la réhabilitation du bâtiment Mairie/Office de Tourisme d'Arêches**

Les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant les locaux de la mairie annexe, l'Office de Tourisme et la SEMAB ont été confiés au cabinet Guillaume Girod Architecture, maître d'œuvre du projet.

Madame le Maire rappelle les objectifs et enjeux du projet de réhabilitation de ce bâtiment public phare pour le bourg d'Arêches compte tenu de ses fonctions d'accueil. Sa réhabilitation répond notamment à des enjeux d'accessibilité et de développement durable (économies d'énergie). Par ailleurs, en vue du classement de l'O.T., il paraît important de répondre aux critères qualitatifs.

Après validation de l'avant-projet sommaire lors du Conseil du 18 juillet dernier, il convient aujourd'hui de passer à l'étape suivante au vu des esquisses présentées.

Un débat s'engage portant sur l'architecture du bâtiment (avant-toit côté aval) et sur la nécessité du respect de la charte architecturale. Il est précisé que les services actuellement présents dans le bâtiment seront transférés, pendant les travaux, dans plusieurs bâtiments de la Collectivité.

En ce qui concerne le mode de chauffage, il a été décidé de retenir le chauffage mixte (électrique et hydraulique), dans la perspective d'évoluer à moyen terme vers une chaufferie collective au bois (une abstention).

Le Conseil :

- Décide de valider l'Avant Projet Définitif (1 voix contre et 4 abstentions)
- Autorise Mme le Maire à déposer le permis de construire (4 voix contre et 1 abstention)

Une réunion avec l'ensemble des Elus et le maître d'oeuvre sera programmée en préalable du dépôt de permis de construire.

### **Accord de principe pour la création de l'agence postale communale à Arêches et convention relative à son organisation**

Mme le Maire informe que la Poste envisage à terme la fermeture de son bureau d'Arêches, le niveau d'activité de cet établissement s'étant affaibli. Cependant, la Poste qui souhaitait maintenir son réseau a dû chercher de nouveaux modes de gestion partenariales. Des négociations ont donc eu lieu avec la Collectivité pour le maintien de ce service public à Arêches qui passerait par la création d'une agence postale communale dans le bâtiment Office de Tourisme/Mairie Annexe.

Pour ce faire une convention de partenariat devra être conclue entre les deux parties pour définir les engagements de chacun, les services proposés, les modalités de gestion, ainsi que le fonctionnement de cette agence postale. En contrepartie des prestations fournies par la Commune, la Poste s'engage à verser une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 950 € ou 1 070 € pour 60 heures d'ouverture.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la présente convention et tous documents s'y rapportant.

### **Marchés de travaux**

#### **✚ Transports de voyageurs – navettes régulières**

Mme le Maire informe qu'un appel d'offres européen a été lancé pour le marché « Transports de voyageurs – Navettes régulières » à compter de la prochaine saison d'hiver. Deux sociétés ont répondu. Après analyse technique et financière des offres, la commission d'appel d'offres a rendu la procédure infructueuse. La consultation passe désormais en procédure négociée avec les candidats ayant remis une offre.

#### **✚ Fourniture et livraison de combustibles et carburants année 2011**

Un marché de fourniture et livraison de combustibles a été signé avec les Ets Tarentaise Fioul pour l'année 2011. Il convient d'inclure dans ce marché un tarif pour le Gazole Non Routier alpin qui remplace le fuel domestique ; la proposition faite par Tarentaise Fioul s'élève à 833 € HT / m<sup>3</sup> avec une remise de 138 € / m<sup>3</sup> soit un tarif de 695 €/m<sup>3</sup>. Le prix peut varier en fonction du barème fournisseur mais la remise reste fixe quelle que soit la quantité commandée.

Le Conseil Municipal décide d'inclure ce nouveau combustible dans le marché initial.

#### **✚ Avenant n° 1 chapelle des Curtilllets**

Les travaux du lot n° 1 – Maçonnerie et drainage ont été attribués à l'entreprise GLENAT en juin 2008. L'état des structures rencontrées en pieds de murs et en voûte nécessite des modifications par rapport aux prévisions, entraînant la création de prix nouveaux.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché avec l'Entreprise GLENAT, d'un montant HT de 2 240.90 €. Le prix du marché total est porté à 52 500 € HT.

### **Indemnisation propriétaires pour activité VTT**

Madame le Maire rappelle que suite à la création d'une piste VTT sur le secteur du Grand-Mont, le Conseil avait décidé, par délibération en date du 24 septembre 2009, d'indemniser un propriétaire pour perte de récolte. Compte-tenu de la modification du tracé (double passage sur ce même terrain), il est proposé de porter cette indemnité annuelle à 300 € par an.

Le Conseil autorise Mme le Maire à verser cette indemnité à M. BLANC-GONNET Claude.

### **Décision concernant la mise en œuvre du prélèvement automatique pour le paiement des prestations communales**

Madame le Maire expose la proposition de la Trésorerie visant à proposer aux administrés la mise en place du prélèvement automatique pour le recouvrement des factures émises régulièrement pour les frais de cantine, périscolaire, location, redevances d'eau, chauffage et remboursement de charges.

Le coût de la mise en place sera supporté par la Commune. Il s'élèvera à 0.122 € HT par opération pour un prélèvement et à 0.762 € HT par opération de rejet.

Le Conseil autorise Mme le Maire à mettre en place le prélèvement automatique et à signer les conventions à intervenir.

### **Demande de subvention auprès du SDES pour mise en souterrain réseau « Les Curtillets »**

Le Conseil décide de solliciter une subvention auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie pour la mise en souterrain des réseaux secs à l'entrée du village des Curtillets.

### **Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens immobiliers situés à Arêches (Les Gérats, les Champs, La Rosière, Le Mappaz, le Perrey).

### **Tarifs domaine nordique saison 2011/2012**

Le Conseil approuve les tarifs fixés par la SEMAB pour l'accès aux pistes de ski de fond tracées sur le territoire communal : Beaufort Marcôt, le Bersend, le Cuvy.

### **Baux de location appartements communaux**

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les baux de location précaires et révocables avec :

- Mme Anne-Marie GACHET pour la location de l'appartement, jusqu'au 15/09/2012 dans le bâtiment Place de la Mairie, moyennant un loyer mensuel de 385.93 €.
- Mlle Mélanie BACQUET pour la location, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, de l'appartement libéré par M. MARGUERON Jacques, au groupe scolaire de Beaufort, moyennant un loyer mensuel de 600 €.
- Mme Stéphanie BLANCHET pour la location, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, de l'appartement « Gentiane » aux Gîtes des Bruyères moyennant un loyer mensuel de 324 €.

### **Approbation du mandat de gestion pour les garages du Monal**

La Commune s'est rendue acquéreur, en exerçant son droit de préemption, des garages au Monal, reprenant ainsi l'ensemble des contrats de location en cours. La gestion étant assurée par l'agence Arêches Immobilier, il est proposé pour des raisons de commodité de poursuivre ce partenariat, leur rémunération étant fixée à 8% du montant TTC des locations.

Le Conseil donne son accord et autorise Mme le Maire à signer le mandat exclusif de location avec l'agence Arêches Immobilier.

## **Validation diagnostic charte de développement durable**

La charte nationale sur le développement durable de la station signée par la Collectivité comprend 130 engagements précis répartis en huit plans d'action :

- Aménagement durable
- Habitat respectueux
- Espaces naturels préservés
- Eco consommation d'eau et d'énergie
- Transports optimisés
- Tourisme responsable
- Sensibilisation à l'environnement
- Fonctionnement transparent

La Commission Environnement, aidée par Géraldine GALLICE, chargée de mission environnement, a réalisé un tableau du bilan de la charte en faisant ressortir les points forts et les points faibles de ces plans d'actions par rapport aux engagements pris.

Le Conseil valide ce diagnostic.

## **Présentation des rapports d'activité 2010 d'Arlysère et du SDES**

Le Conseil prend connaissance des rapports d'activités de l'exercice 2010 du Syndicat d'Arlysère ainsi que du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.

## **Comptes-rendus des commissions**

### **• Education / Patrimoine / Culture**

- \* Nécessité de modifier le règlement pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les services périscolaires (restauration scolaire) à l'école d'Arêches, cette évolution étant essentielle pour le maintien des classes à Arêches.
- \* Proposition de mutualiser sur toute la commune les frais supplémentaires liés à la recherche d'un prestataire autre que le collège pour la fourniture des repas (2<sup>e</sup> trimestre à Arêches).
- \* Suite à l'arrêt du service périscolaire animé par l'AAB dans le cadre du contrat enfance à l'école d'Arêches, mise en place en interne de ce service au 2<sup>e</sup> trimestre scolaire.
- \* Bilan du géofestival qui a rassemblé plus de 300 personnes.
- \* Bilan du partenariat avec la Commune d'Erquy et perspectives ; Erquy souhaite développer un jumelage avec Beaufort : l'idée serait que l'Association des Beaufort porte ce jumelage.

Le Conseil adresse ses remerciements à Christelle LANDAIS CHAUCHAIX pour la coordination assurée auprès des différents partenaires et associations, en lien avec Aude MANDROU (du service communication EDF) dans le cadre des 50 ans de Roselend.

### **• Commerce / Artisanat**

Thierry DOIX rappelle l'importance du travail réalisé par l'UCAAB : investissement important de ses membres pour l'animation commerciale de la commune, bilan du contrat filière bois avec Arlysère, travail engagé sur forêts à rôle de protection, bois énergie (nécessité d'être associé à la réflexion engagée au sein des communes forestières) point sur une nouvelle taxe susceptible d'être mise en œuvre sur la forêt communale, regret de ne pas avoir pu proposer de ventes de coupe à l'automne.

## **Subventions énergies renouvelables**

Suite à l'adhésion au guichet unique des énergies renouvelable du Conseil Général, le Conseil décide de verser, en complément de la subvention attribuée par le Département, trois aides pour un montant total de 1 188 €.

## **Représentants Syndicat Arlysère**

Décide de modifier les représentants du Conseil au sein du Syndicat Arlysère :

- Délégués titulaires : DOIX Dominique, VERNAZ André, CRESSENS Annick
- Délégués suppléants : BLANC Jean-Pierre, COMBAZ-DEVILLE Pascal, MURAT Louis).

## **Questions diverses**

L'Assemblée :

- Prend connaissance de l'avancement de l'audit financier confié à COMETE ; le diagnostic réalisé sera présenté lors d'une réunion de travail à la fin du mois d'octobre. Compte tenu de la situation dans laquelle sont les établissements bancaires, il semble nécessaire d'emprunter sans tarder. Madame le Maire propose de consulter les banques pour un prêt d'un montant de 350 000 € dans la perspective de valider les contrats lors du prochain conseil.
- Est informée que la présentation, par l'ASADAC, du travail réalisé sur le contrat d'affermage aura lieu début novembre.
- Fait le point sur le dossier de faisabilité de la seconde chaufferie bois : une visite portant sur l'approvisionnement est proposée en Maurienne le 17 octobre 2011.
- Est informée de la décision du gérant de la scierie communale de mettre un terme à son activité en janvier 2012.
- Valide la composition du conseil touristique prévu au sein du schéma local de développement
  - Elus de la commission tourisme, les Présidents des Commissions travaux, agricole, environnement et communication, commerce artisanat, patrimoine et sécurité
  - Président de la SEMAB
  - Président de l'Office de Tourisme
  - Président de la Communauté de CommunesUne réunion par mois est prévue

**Le Maire,**



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2011 A 20H**